

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD106-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN HORS PARC D'ACTIVITES DE LA RAMPINSOLLE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN HORS PARC D'ACTIVITES DE LA RAMPINSOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des domaines en date du 8 mars 2019

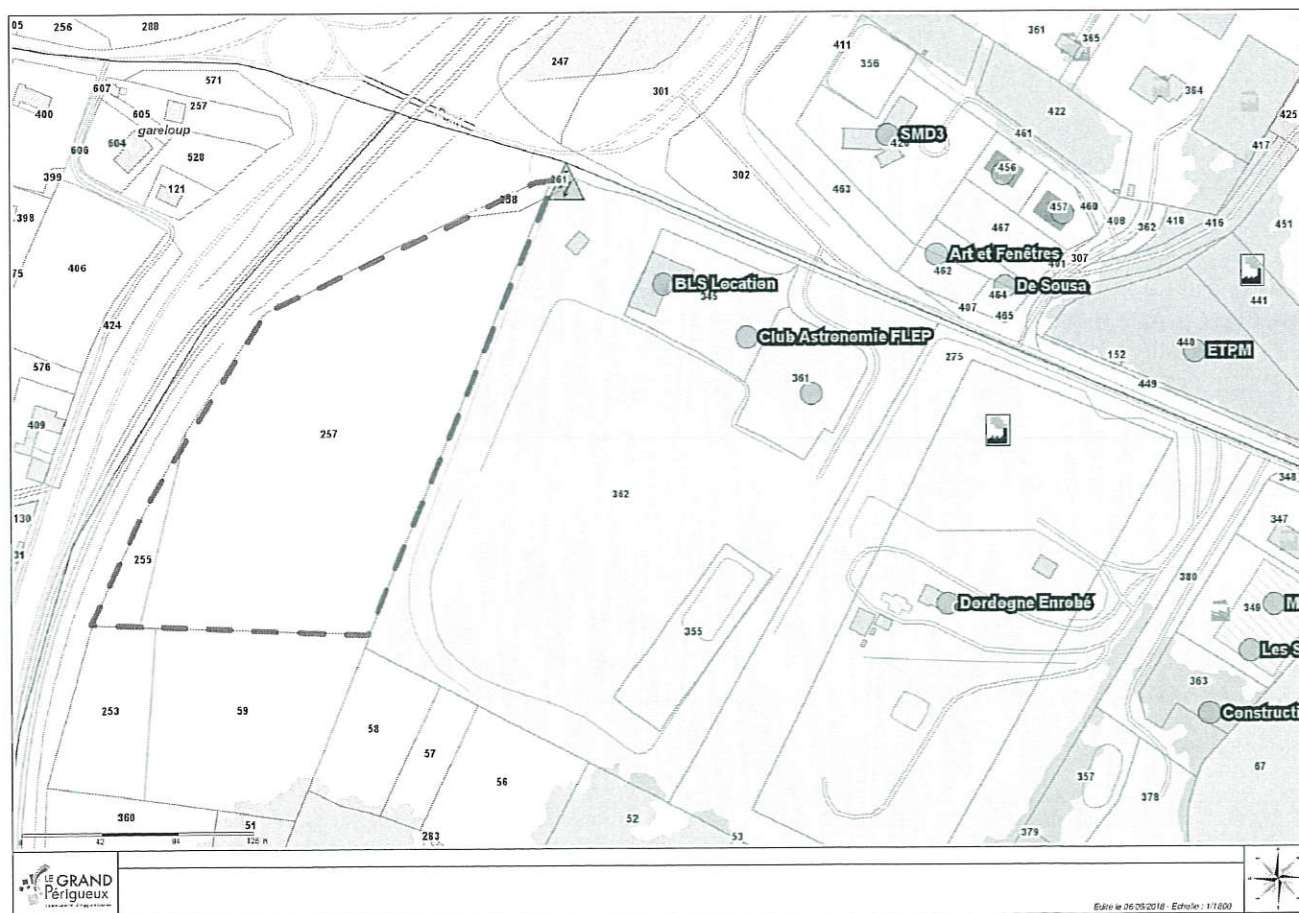
Considérant que la SAS JD FLORE représentée par M. Julien JAROUSSIE souhaite acheter trois parcelles situées hors du parc d'activités de la Rampinsolle.

Que le projet est de construire au premier plan, un bâtiment dédié à la vente en directe de végétaux et de produits pour la réalisation de jardin. Au deuxième plan, l'entreprise installera ses bureaux ainsi que ceux de la SCI COPO (service et vert d'eau). Enfin au troisième plan, non visible du bord de la route, elle installera le stockage des fournitures (sable, clôtures...).

Considérant que les futurs bâtiments d'activités seront implantés sur des plateformes en cascade respectant la topographie des lieux.

Que ces parcelles cadastrées AV 255, AV 257 et AV 258, d'une superficie de 29 545 m² environ se situent en zone Uy.

Que le service des domaines sollicité le 27 décembre 2018 a rendu son avis le 8 mars 2019. La valeur vénale du bien a été estimée à 221 500 €.

PLAN

Considérant que les dites parcelles sont situées en dehors de la limite du parc d'activités de la Rampinsolle sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Que cependant elles bénéficient d'une bonne visibilité et d'un accès direct avec l'autoroute.

Que concernant les avantages de proximité avec le parc d'activités, le prix de vente est fixé à 7.00€/m², soit 206 815 € TTC car la TVA sur marge ne s'applique pas pour une vente hors parc d'activités.

Que pour mémoire ces parcelles avaient été acquises pour un montant de 46 000 €.

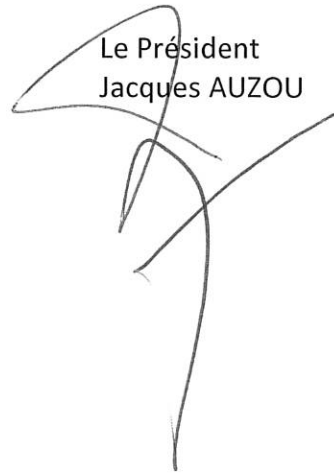
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de vendre à la SAS JD FLORE, à Coulounieix-Chamiers, à la Rampinsolle, les parcelles cadastrées AV 255, AV 257, AV 258 d'une superficie d'environ 29 545 m², pour un montant de 206 815 € TTC ;
- Désigne Maitre VAUBOURGOUIN pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	07 OCT. 2019	Pour extrait conforme	07 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	07 OCT. 2019	Périgueux, le	07 OCT. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190926-DD1062019-DE